

Fâché-e-s ou fascistes ?

Avec près de 25 % des voix, le FN arrive en tête d'élections européennes marquée par une forte progression de l'extrême-droite (en première position au Royaume-Uni, en Belgique et au Danemark).

Alors certes, on peut toujours relativiser ce score en se disant que les députés FN ont été élus par 1/3 des électeurs. Ils n'en restent pas moins que le FN envoie 24 députés au Parlement européen. Députés qui se moquent de l'Europe, mais qui représentent une jolie manne financière dans la perspective des prochaines présidentielles.

De mauvais citoyens ?

Quelle analyse porter sur ces résultats ? Faut-il comme les médias stigmatiser les "mauvais citoyens" qui se sont abstenus ou qui ont "mal" voté ? Ce scrutin est révélateur d'un discrédit du politique (nourri par le constat qu'élections après élections "rien ne change") qui touche de plein fouet les partis "traditionnels" éclaboussés par des scandales financiers et désavoués pour leur politique d'austérité. Pour les progressistes, plus qu'un "séisme" politique c'est une défaite idéologique dont la gauche socialiste, convertie au "socialisme de l'offre", porte une lourde responsabilité.

Combattre l'extrême-droite : un enjeu syndical



De nombreux salarié-e-s, les plus fragiles notamment, se sont tournés vers le FN. Ce n'est malheureusement pas une surprise. La FSU avec CGT et Solidaires n'ont pas attendu le résultat des élections pour agir. Ils se sont lancés dès janvier dans une campagne d'information unitaire. Comment convaincre les salariés que le FN n'est pas une solution mais que c'est un parti xénophobe au service des riches et leur redonner confiance en l'outil syndical ? Cela passe par un travail d'information et de conviction qu'il faut poursuivre (débat, formation, tracts, livres). Il s'agit également de mettre en avant ce qui fait le lien entre tous les salariés, de France et d'Europe. D'où la nécessité de développer la dimension interprofessionnelle et internationaliste de notre militantisme (lutte contre le TAFTA). Au-delà des incantations, il faut un travail de terrain pour reconstruire un syndicalisme au plus près des salarié-e-s. Cela nécessitera la mobilisation de toutes et tous !

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

N°71
Juin 2014

Trimestriel
Le numéro : 0,5 €
Directeur de la publication :
Gauvain End
Imprimé par nos soins
N° de CPPAP : 0714S06943
ISSN : 1774-0096

SOMMAIRE

- 1.....Éditorial
- 2.....Sacifiés sur l'autel de
.....l'austérité - Action AVS Co
.....dans le Haut-Rhin
- 2.....Le CHSCT 68 en visite au
..... collège Wolf de Mulhouse
- 3.....Circulaire de rentrée...
.....vue du 1er degré
- 3.....Année transitoire pour la
.....formation des maîtres
- 4.....Financement des allocations
.....Familiales. Fallait oser !
- 4.....Mobilisation des retraité-e-s le
..... 3 Juin à Paris
- 5.....Aux futurs retraité-e-s, vos
.....syndicats ne vous ont pas
.....rayé-e-s des « cadres » !
- 6.....FSU Action Sociale
- 6.....Conflit social chez Sénerval : la
.....lutte paye !
- 7.....Le projet TAFTA (ou PTCI ou
.....GMT), un nouveau vampire !
- 7..... Soutien aux Kurdes : un devoir
..... de solidarité

Sacrifiés sur l'autel de l'austérité Action AVS Co dans le Haut-Rhin

Les AVS Co, qui assistent les enseignants dans les classes CLIS en école primaire, ULIS en collège et ULIS Pro en lycée, doivent signer le renouvellement de leur contrat.

**Le handicap
n'est pas précaire**



Mon emploi si !

Les auxiliaires vie scolaire
aide aux élèves handicapés



Or, l'Inspection Académique du Haut-Rhin leur impose deux choix : accepter une baisse de leur temps de service (passant à 60% en école primaire, à 70% en collège et à 80% en lycée) et, en conséquence, de leur rémunération, ou ne pas renouveler leur contrat. Dans ce dernier cas, l'AVS risque de ne pas avoir droit aux indemnités chômage !

Ce procédé, uniquement motivé par des restrictions budgétaires, s'apparente à un chantage indigne : les AVS ont le choix d'accepter un temps partiel contraint ou... de chercher un autre emploi. Accepter ces nouvelles conditions d'embauche précarisera encore davantage des personnels déjà fragiles qui ont besoin, pour exercer correctement les missions qui leur sont confiées, d'être qualifiés et motivés.

Comment s'investir et fournir un travail efficace lorsque l'on gagne 800 euros ou moins ?

Comment vivre décemment lorsque l'on gagne 800 euros ou moins ?

Comment favoriser la scolarisation des élèves de ces classes spécialisées qui ont besoin de l'expertise et l'expérience acquises par ces personnels ?

La FSU, le SNUipp et le SNES du Haut-Rhin se sont associés pour informer les AVS Co et organiser une mobilisation pour riposter contre ce nouveau tour de vis budgétaire.

Elise Peter, SNES-FSU 68



Le CHSCT 68 en visite au collège Wolf de Mulhouse le 27 mai

Les représentants de la FSU prennent part aux visites d'établissement programmées par le CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail). La 3ème de cette année pour le Haut-Rhin s'est faite sur la demande de la FSU dans un établissement Mulhousien de l'éducation prioritaire, le collège Wolf de Mulhouse (bâtiments construits en 1902/03).

L'équipe de direction nous a présenté les 19 salles de classes et 8 salles spécialisées ainsi que l'infirmerie, les salles des agents d'entretien... : y travaillent 49 enseignants, 11 assistants d'éducation, 2 CPE, 2 infirmières à mi-temps, 1 assistante sociale et 4 agents d'entretien, 2 personnels de direction, et seulement 2 agents administratifs.

La réussite de 481 élèves issus d'un environnement social particulièrement défavorisé est probablement freinée encore davantage par un établissement exigü, daté, dans lequel la restructuration (mise en conformité sécurité et accès handicapés) a fait perdre une salle de classe et n'en a pas rénové toutes les autres. Des choix contestables du maître d'œuvre, le conseil général 68, ainsi qu'un manque de concertation de l'équipe éducative avant d'entamer les travaux, par ailleurs très longs, apparaissent évidents à la FSU.



L'enseignement de l'EPS est apparu comme étant particulièrement difficile : en l'absence d'installations sportives à proximité, les classes se retrouvent souvent à 3 à travailler en même temps (ambiance sonore, incidents) dans un gymnase communal qui ne comporte que 2 vestiaires garçons et 2 vestiaires filles et dans lequel les collégiens ne sont pas prioritaires.

Le manque de moyens humains pour accueillir et enseigner des familles s'est également fait jour, la barrière de la langue et de la maîtrise de l'écrit est grande. L'accueil voulu continu, et à l'instant, est pourtant un élément clé du travail avec les familles et le temps disponible est compté pour des agents dont « les autres tâches attendront ».

Les personnels rencontrés, bien qu'informés de notre visite, sont souvent sur la défensive. Il ne s'agit pourtant nullement d'une inspection. Une culture de ce genre de visite doit naître dans notre académie. Les personnels (enseignants, agents d'entretiens, personnels administratifs, infirmières...) peuvent même se saisir de cette occasion pour interpellier les représentants du personnel présents ainsi que le représentant de la DASEN sur leurs conditions de travail. Ne restons plus isolés ! Des visites semblables se font dans le Bas-Rhin.

Christophe ANSEL et Bertrand HORN, représentants FSU au CHSCT 68



Circulaire de rentrée...vue du 1er degré

Comme chaque année, ce texte donne les grandes orientations politiques pour l'année scolaire, vient affiner les nouveaux dispositifs prévus, mettre l'accent sur tel ou tel point particulier. Les fiches annexées, prescriptions pour les enseignants ne répondent en rien à leurs besoins.

Sur ce qui touche particulièrement l'école primaire, par exemple le « plus de maîtres que de classes », la circulaire vient conforter nos mandats de Saint Malo quand nous disons que le projet du ministre n'est pas le nôtre : projet préalable, priorité au cycle 2, français, maths, méthodologie, interdit en maternelle, pas de prise en charge RASED sur les temps d'intervention du maître, postes à profil, recrutement sur entretien, lettre de mission...



Sur les rythmes, la réforme sera donc généralisée en 2014 pour révolutionner les pratiques pédagogiques au mépris de la professionnalité des enseignants. Les APC sont citées, elles permettent un « accompagnement différencié », peut-être pour signifier que le reste du temps, il faut recourir à une pédagogie frontale et indifférenciée...

Une longue partie est ensuite consacrée à « la progressivité des apprentissages et à la fluidité des parcours. » avec l'idée que les transitions sont des obstacles à franchir et non des passages à valoriser. Chaque élève construit « son propre parcours » en fonction donc de « l'offre de formation » qui doit être adaptée « pour améliorer l'insertion professionnelle ». Si certains ne croient plus à la lutte des classes, d'autres la pratiquent.

Pour finir avec : « Promouvoir une école à la fois exigeante et bienveillante » qui indique qu'il faut lutter contre « le harcèlement à l'école », les « crises », la « cyber violence », et l'on comprend que les candidats ne se bousculent pas aux portes des ESPE !



Virginie Solunto, co-secrétaire départementale du SNUipp-FSU 67

SNUipp-FSU

Année transitoire pour la formation des maîtres

Le concours, précédemment en 5ème année universitaire, s'est déroulé en 4ème année. Ceux qui l'ont réussi, seront, l'année prochaine, fonctionnaires stagiaires. Ce n'est pas tout à fait un retour en arrière avant la réforme de la mastérisation : les fonctionnaires stagiaires seront à mi-temps dans les classes contre un tiers temps avant ; ils devront obtenir le diplôme de master pour être titularisé. Il y a donc un poids horaire du stage et des exigences académiques plus grandes. Il faudra surveiller les difficultés au cours de l'année de stage et revendiquer un allègement de cette année.

Les ESPE (école supérieure du professorat et de l'éducation) ont remplacé les IUFM. Au niveau national, nombre d'universités ont pris des moyens (personnels, locaux, matériel) aux anciens IUFM en fragilisant ainsi la formation des maîtres.



L'Alsace fait exception : le potentiel de formation des maîtres a été maintenu et le souci de l'aménagement du territoire académique a conforté un pôle de formation dans le sud (site de l'ESPE à Colmar, lieux de stage dans le Haut-Rhin, formations universitaires à l'UHA) dans le cadre de la politique de contrat de site de l'Université de Strasbourg et l'Université de Haute Alsace. Cependant l'état employeur (le Rectorat) accroît son contrôle sur la formation des maîtres (l'ESPE) : il ne faut pas que la formation, initiale ou continue, soit sacrifiée pour satisfaire les besoins en remplacement d'enseignants, conséquences de la politique de non remplacement d'un

fonctionnaire sur deux, ou pour faire des économies dans le cadre de la politique d'austérité actuelle.

Richard Cabassut, SNESUP-FSU 67

snesU.p



FSU 67 10 rue de Lausanne 67000 STRASBOURG Tél. : 03 88 35 17 16 Courriel : fsu67@fsu.fr
FSU 68 19 boulevard Wallach 68100 MULHOUSE Tél. : 03 89 64 16 61 Courriel : fsu68@fsu.fr



Financement des allocations familiales Fallait oser !

Le gouvernement vient de décider de supprimer la cotisation patronale famille de 5,4% de la masse salariale. Les fameuses allocations familiales ne seront plus financées par une contribution patronale mais par la tva payée par tous les consommateurs y compris les plus démunis. On passe ainsi du financement par les cotisations au financement par l'impôt. Les promoteurs de cette réforme se sont beaucoup répandus dans les médias pour expliquer que la prise en charge de la branche famille n'avait pas grand chose à voir avec le travail du salarié et que ce n'était donc pas à l'employeur de le verser. A l'heure du tout compétitif l'impératif suprême c'est la baisse du « coût du travail » et d'abord des cotisations patronales « les moins justifiées ».



Les réactions ont été bien faibles et pourtant la violence de l'attaque patronale mérite une riposte d'une ampleur autrement importante que celle observée jusqu'à présent. On sait déjà que la tva qui va la remplacer est un impôt socialement injuste, il pèse davantage sur les faibles revenus.

Mais il faut tout d'abord réaffirmer la légitimité entière de cette cotisation : il faut proclamer haut et fort qu'il est tout à fait normal et juste que les patrons (et non l'ensemble des contribuables) payent pour les prestations familiales. En effet quelle est la nature de cette cotisation ? C'est du salaire socialisé qui vient marquer et reconnaître la responsabilité que le patronat a de prendre en charge non seulement l'entretien mais aussi la reproduction générationnelle de la force

de travail (nourrir et former les travailleurs qui remplaceront ceux usés partant à la retraite). C'est ce qui est recouvert et nié par la décision du Président de la République.

Ce qu'il y a de plus étonnant c'est que cette responsabilité a été pourtant acceptée assez tôt par les patrons et s'est répandue petit à petit entre les deux guerres bien avant la mise en place de la Sécurité sociale qui en a consacré le principe. Et c'est ce que le gouvernement choisit de sacrifier en premier ! A abandonner les principes d'autres renoncements suivront.

On ajoutera encore que l'avantage du prélèvement sous forme de cotisation, c'est que la cotisation est affectée à une prestation bien définie (ici les allocations familiales) alors que l'impôt par principe n'est pas affecté. Le détournement d'une partie des recettes prélevées à ce titre sera d'autant plus tentant pour un gouvernement aujourd'hui que la pression de Bruxelles et des marchés est forte. De plus ce transfert vers l'impôt accentue l'étatisation de la sécurité sociale ; si la sécurité sociale est bien un service public, au départ elle était gérée par ses usagers (avec des élections) conformément à la logique de la démocratie sociale. C'est d'ailleurs la même légitimité qui nous amène à refuser le financement par la CSG sur lequel il faudrait revenir.

Mais aujourd'hui on apprend que c'est la cotisation salariale qu'on remet en cause sans doute sous prétexte d'équilibre comme si les salariés pouvaient s'en réjouir alors que ce projet inscrit le recul de la solidarité et prépare l'extension des intérêts privés dans l'assurance sociale.

Défendons la cotisation sociale et que vive encore la Sécurité sociale !

Bernard Anclin, SNES-FSU 67



Mobilisation des retraité-e-s le 3 Juin à Paris

Nous étions 20 000 pour défendre nos droits et ceux des générations futures.

Grâce à la dynamique des actions unitaires des organisations syndicales de retraité(e)s CGT, FO, FSU, Solidaires et FGR-FP du 1 avril contre le gel des pensions et malgré les divergences du monde syndical dans cette période de chômage, l'unité s'est élargie et une manifestation nationale de masse des retraités à l'appel des organisations CGT, FO, CFTC, CGC, FSU, FGR-FP, Solidaires, LSR et UNRPA a eu lieu le 3 juin à Paris et a rassemblé 20 000 personnes.

Partis de bon matin, de Strasbourg ou de Mulhouse, 9 retraité(e)s FSU Alsace (représentant aussi la FGR-FP67 et 68) ont participé à l'événement. Arrivés très tôt, ils ont pu assister à l'arrivée des retraités venus de toute la France, envahissant, petit à petit, la place Joffre de Paris pour un pique-nique géant dans une ambiance conviviale, musique et chansons de Ferrat, Ferré, Brel... retrouvailles avec les militants et amis d'autres régions. Après les applaudissements pour les musiciens de la grande scène, les responsables des organisations syndicales présentes ont rappelé nos revendications : le pouvoir d'achat des retraités, la future loi, les services publics. Ils ont aussi affirmé haut et fort « un non au plan d'austérité proposé par le gouvernement Valls ». Les retraités ne sont pas des nantis, ils revendiquent une autre répartition des richesses. D'autre part, ils nous ont fait part de leurs entretiens avec les représentants du gouvernement.



Une presque bonne nouvelle : la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement sera débattue en première lecture en septembre mais le deuxième volet de la loi concernant les EHPAD ne verra pas le jour faute de moyens financiers ; l'entretien avec un conseiller de Madame Touraine, spécialiste des retraites, sur le gel des retraites a été très négatif. Il insiste sur le fait qu'une inflation à 0,6 % n'aura pas d'incidence dans le quotidien des retraités et que les plus pauvres seront épargnés.

Le discours est le même : il n'y a pas d'argent. Il n'y a rien à négocier. La feuille de route sera suivie. Alors face à un tel autisme, notre réponse est de se battre dans l'unité et la réussite de cette manifestation en est la première pierre. Tout le long de la manif des slogans, des pancartes, des banderoles rappellent toutes ces mesures inacceptables : hausse de la TVA, la taxe de 0,3 % sur les retraites imposables, la difficulté de l'accès aux soins pour les retraités et le gel des pensions jusqu'en 2015, autant de mesures « inacceptables ».

L'action se poursuit : Les organisations CGT, FO, CFTC, CGC, FSU, FGR-FP, Solidaires, LSR et UNRPA ont décidé de se rencontrer le 12 juin pour continuer l'action. Défendre aujourd'hui, le pouvoir d'achat des retraités, la protection sociale, les services publics, c'est défendre pour les générations suivantes des droits conquis par le monde du travail.

Aux futurs retraité-e-s, vos syndicats ne vous ont pas rayé-e-s des « cadres » !

Vous voilà retraité-e-s, vous ne ferez pas la rentrée 2014/15 ! Un véritable soulagement pour certains, une petite angoisse pour d'autres, de l'inquiétude aussi pour votre niveau de vie ; le montant de votre pension après les gels des salaires, les décotes multiples n'est pas à la hauteur de vos espérances.

Vous avez eu un choc en recevant de votre administration le papier officiel vous rayant des cadres... Heureusement **pour notre syndicalisme, vous restez un membre de la communauté « fonction publique »**. Vous restez un syndiqué à part entière dans vos syndicats respectifs ; **la pension étant un salaire continué**, l'action continue contre le gel des salaires et des pensions et contre toutes les agressions subies par les fonctionnaires. La solidarité intergénérationnelle n'est pas un vain mot.



.....
Conseil pratique aux futurs retraités
Ce n'est pas automatique : n'oubliez pas de prévenir votre section MGEN de votre départ à la retraite le plus rapidement possible. Vous recevrez un dossier à compléter et à renvoyer avec une copie recto/verso du titre de pension. Ce document permet de mettre à jour votre dossier Sécurité Sociale et de rétablir le pré-compte de votre cotisation mutualiste.

La section fédérale des retraités de la FSU d'Alsace est active dans de nombreux domaines : défense de la fonction publique, d'un système éducatif de qualité, d'une protection sociale juste et solidaire, de la laïcité, des droits et libertés... Le 3 juin, huit d'entre nous avons participé à la manifestation intersyndicale à Paris contre le gel de pensions et pour la mise en place d'une loi équitable sur la perte d'autonomie avec la Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique (FGR-FP), à laquelle certains syndicats de la FSU sont affiliés.

Restez syndiqué-e-s, vos sections syndicales de retraité-e-s et notre Section Fédérale de Retraité-e-s peuvent vous **aider dans une série de démarches de la vie civile ou personnelle**. Vous ne serez pas coupé-e-s de l'action collective et vous bénéficierez de l'apport d'informations régulières et de réflexions dans un **collectif solidaire**.

Venez nous rencontrer en septembre ou en octobre, nos **réunions sont sympathiques** et les sujets sont débattus avec ferveur mais **dans le respect de nos différences**.

A bientôt !

FSU Action Sociale

L'action sociale, une ambition syndicale pour la FSU !

L'action sociale, culturelle et de loisirs, ministérielle et interministérielle, vise à améliorer les conditions de vie des salariés (logement, restauration, famille, culture et loisirs) mais aussi à aider ponctuellement ceux en situation très difficile. La FSU y représente les personnels dans toutes les structures.

Dans l'Education, elle est à l'origine de la rénovation des instances de l'action sociale en 2013. La FSU, qui occupe désormais les postes de secrétaires des commissions nationale (CNAS) et académique (CAAS), oeuvre à mettre en place et améliorer les Actions Spécifiques d'Initiatives Académiques (ASIA) : aide au logement des enfants étudiants, périscolaire...

Dans les commissions départementales (CDAS) elle siège pour l'attribution des aides financières individualisées et des prêts à taux zéro.



En interministériel, la FSU siège à la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (région) qui a proposé plusieurs actions pour les personnels : réservations de crèches et de logements, restauration, culture, vacances...

La FSU a obtenu la revalorisation du barème du Chèque-vacances et se bat pour le rétablissement du CESU garde d'enfants attaqué par les restrictions budgétaires.

Agnès Van-Luchene



Texte initial de : Alain VIBERT-GUIGUE, SNUipp-FSU, Coordinateur FSU Action Sociale

Conflit social chez Sénerval : la lutte paye !

Après 80 jours de grève et d'un bras de fer avec la direction du groupe Sénerval, l'employeur a fini par céder aux revendications des grévistes. Retour sur une lutte exemplaire.

Sénerval, filiale de Séché Environnement, est le délégataire de la CUS pour la gestion et l'exploitation de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères, depuis le 2010. Le contrat signé avec la collectivité prévoyait la "modernisation de l'installation" et la création d'un réseau pour le chauffage urbain. Ce dernier a été élaboré grâce aux 8 millions d'euros publics et fait le bonheur de l'entreprise. Mais les travaux de modernisation d'installations vétustes, eux, se font attendre, en dépit des 90 incidents techniques recensés au cours de l'année 2013. Les éléments filtrant les rejets chimiques et extrêmement toxiques issus de la combustion, sont en bout de course et régulièrement engorgés. Les ouvriers doivent procéder, sans équipement de protection performant, à des nettoyages manuels qui provoquent des émissions de poussières dangereuses pour leur santé ainsi que celle des riverains. Les délégués CGT ont alerté, en vain, leur employeur, la CUS, la direction du travail, avant de lancer leur mouvement et d'interpeller le préfet et le tribunal pour mise en danger des salariés et de la population environnante. La FSU, Solidaires mais aussi le Front de Gauche ou NPA ont soutenu les salariés depuis le début.

Après deux mois de conflit, les salariés et l'employeur ont fini par trouver un accord. L'entreprise, contrainte par le préfet, s'est engagée à faire les travaux de rénovation. Quatre emplois seront créés et les salariés obtiennent une prime mensuelle de 50 euros qui sera intégrée à leur salaire par la suite. Une partie de leurs jours de grève (50) sera payée par Sénerval. Au-delà des revendications immédiates des salariés de Sénerval, ce conflit a mis en lumière la problématique des politiques de délégation de service public..

Dans un contexte pourtant difficile, les salariés de Senerval ont démontré qu'il était possible de gagner. Ce constat doit inciter l'ensemble des forces progressistes à se mobiliser contre les ravages du libéralisme et de l'austérité à tous les niveaux (européen, national, local). Après le scrutin du 25 mai, il est urgent d'affirmer que l'alternative ne passe par le FN mais par le mouvement social.

Le projet TAFTA (ou PTCI ou GMT), un nouveau vampire !

Depuis l'été 2013, afin de conclure un accord commercial et d'investissement, des négociations entre UE et EU sont en cours. Elles doivent s'achever en 2015.

Suite à une dizaine d'années de lobbying des multinationales, mandat a été donné à la Commission Européenne (belle institution démocratique) de mener ce projet.

Il se met en place dans la plus grande opacité : représentations parlementaires, syndicales, associatives... en ont quasiment été exclues : sur 130 réunions, 119 se sont tenues entre multinationales et CE. Il ne faudrait pas que les populations des pays concernés s'en mêlent, elles pourraient faire échouer le projet, comme l'AMI en 1998 et l'ACTA en 2012 !

Si l'information commence à être connue aujourd'hui, c'est uniquement parce qu'elle a fuité !

Et si cet accord aboutit:

- avec la « réduction substantielle des tarifs douaniers », les bœufs aux hormones, les volailles douchées au chlore, les OGM, l'exploitation des gaz de schiste... feront leur apparition. Que restera-t-il de l'agriculture paysanne ?
- dans l'ouverture des Services à la concurrence : l'éducation, la santé, la recherche, l'aide aux personnes, les retraites, les distributions d'eau et d'électricité, les transports... seront définitivement démantelés.
- par le mécanisme « Investisseurs – Etats » : avec la création de tribunaux d'arbitrage spéciaux, les transnationales pourront porter plainte contre les Etats qui ne se conformeront pas à leurs règles. Les normes sanitaires, écologiques, sociales seront remises en cause au profit du droit du capital.

Une soumission totale aux intérêts marchands des multinationales se met en place dans notre dos. Il est impératif de la stopper en nous mobilisant largement !



Sylviane Rinck, SNUipp-FSU67



TAFTA: Transatlantic Free Trade Agreement

PTCI: Partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement

GMT: Grand Marché Transatlantique

A lire :

http://france.attac.org/actus-et-medias/salle-de-presse/articles/le-grand-marche-transatlantique-ne-se-fera-pas?id_rub=?id_mo=

<http://cadtm.org/Stop-au-Grand-marche>

<http://www.fondation-copernic.org/spip.php?article1029>

Le Monde Diplomatique (novembre 2013 p.4 et 5): "Le traité transatlantique, un typhon qui menace les Européens".

Soutien aux Kurdes: un devoir de solidarité

Depuis 1923 et le traité de Lausanne, les Kurdes se voient dépossédés d'un Etat et répartis sur 4 États: la Turquie, l'Iran, l'Irak, la Syrie. Hormis l'Irak depuis la chute de Saddam Husein, leur identité culturelle n'est pas reconnue dans ces Etats, alors que les Kurdes constituent une des plus anciennes peuplades de cette région du Moyen-Orient.

Les 2/3 des Kurdes (soit 20 millions environ) vivent en Turquie. Depuis sa création, l'Etat turc n'a cessé de nier leur identité et de les réprimer, au mépris des Droits de l'Homme. L'Etat turc est responsable de plusieurs assassinats de masse : en 1937, plus de 37 000 Kurdes sont tués lors de la répression de la révolte de Dersim. En 1980, au lendemain du coup d'Etat des généraux, des milliers de démocrates turcs, dont beaucoup de Kurdes, furent emprisonnés, torturés, et tués. La création du PKK donna lieu elle aussi à de graves violences (3000 villages de la montagne furent brûlés , occasionnant un exode massif de populations). De nos jours encore, les Kurdes de Turquie mais également de Syrie et d'Iran font l'objet d'une répression sévère.

En Europe et en France , où ils se sont réfugiés , les Kurdes œuvrent de manière très active pour dénoncer les nombreuses atteintes aux Droits de l'Homme dont ils sont victimes (manifestations publiques et plaintes auprès de la Cour européenne des Droits de l'Homme de Strasbourg).

Mon association , les Amis du peuple kurde en Alsace , membre de la Coordination Nationale Solidarité Kurdistan (CNSK) les soutient dans ces démarches ou manifestations et s'efforce de faire connaître leur riche culture.

Un mot pour terminer : nous battre pour nos revendications immédiates (pouvoir d'achat , justice sociale , libertés démocratiques) n'est pas contradictoire avec une certaine solidarité internationale , bien au contraire ! Oui, le monde est un vaste village à tous points de vue , et pas seulement pour la «libre» circulation des marchandise...

Notre association publie un bulletin d'information. Le numéro 9 est disponible pour la somme symbolique de 1€ (tél. 03.88.28.91.23).

Bernard Revollon (Président de l'Association)